

OPPORTUNITÉS POUR LES FEMMES DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX : SÉRIE DE NOTES D'ORIENTATION

NOTE D'ORIENTATION 4 | JUILLET 2022

Action et responsabilité : la méthodologie MOWIP, un outil d'égalité

CRISTINA FINCH ET MARTA GHITTONI
RÉVISION : SANA'A AL-BANAWI ET D^R AIKO HOLVIKIVI

L'Initiative Elsie est un projet pilote multilatéral qui s'appuie sur la Méthodologie d'évaluation des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (MOWIP) pour étudier les facteurs qui entravent ou qui favorisent la participation significative des femmes aux opérations de paix dans sept pays pilotes. La présente série de notes d'orientation repose sur l'analyse comparative des données et sur les principales conclusions des rapports MOWIP.

Cette note d'orientation examine comment la société civile peut employer la méthodologie MOWIP pour promouvoir l'égalité des genres et les objectifs de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Elle vise à synthétiser des recommandations qui permettront à la société civile et aux institutions de sécurité des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (PFCPP) de s'appuyer sur la méthodologie MOWIP pour faire progresser l'égalité des genres au niveau national.

La méthodologie MOWIP et le cadre international relatif à l'égalité des genres et à la gouvernance du secteur de la sécurité

La méthodologie MOWIP est un outil unique qui permet d'évaluer et d'améliorer la participation significative des femmes aux opérations de paix. Elle fournit un cadre complet et systématique visant à recenser les bonnes pratiques en usage dans une institution de sécurité et à déterminer les améliorations possibles sur chacun des dix thèmes considérés comme essentiels à la participation significative des femmes, des critères de déploiement jusqu'à l'exclusion sociale. Les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur les recommandations issues de la mise en œuvre de la méthodologie pour faire progresser la participation significative des femmes aux opérations de paix, mais aussi pour promouvoir, au sein de l'institution, des changements transformationnels qui ouvriront la voie à plus d'égalité entre les genres. La société civile peut également utiliser la méthodologie MOWIP pour étayer ses activités de plaidoyer en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres, mais aussi pour demander des comptes au gouvernement et aux institutions de sécurité concernant leurs engagements au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». En outre, la méthodologie MOWIP peut contribuer à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité en transformant les cultures des institutions concernées et en renforçant les mécanismes de contrôle interne et externe pour garantir la reddition de comptes.

Si l'on prend l'exemple de la CEDEF, qui est l'accord international le plus complet en matière de droits des femmes : elle oblige les États à mettre en place des mécanismes pour promouvoir les droits des femmes dans tous les aspects de leur vie, notamment en déconstruisant les stéréotypes sociaux à l'origine d'attitudes et de pratiques discriminatoires envers les femmes. Cette démarche rejoint le neuvième thème de la méthodologie MOWIP, relatif à l'élimination des attitudes préconçues à l'égard des rôles et aptitudes des femmes dans leur travail et dans le cadre des déploiements pour une opération de paix¹. En tant qu'outil contribuant à faire progresser l'égalité des genres, la méthodologie MOWIP et ses modalités s'inscrivent pleinement dans le cadre plus général de la CEDEF.

L'agenda « Femmes, paix et sécurité » reconnaît, entre autres, l'importance des expériences des femmes lors d'un conflit et du retour à la paix, dans le but de protéger et de promouvoir leurs droits dans tous les aspects de la consolidation de la paix. Réunissant dix résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, cet agenda impose aux États membres et aux organisations multilatérales et régionales d'encourager la participation significative des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, y compris à des postes décisionnaires au sein des institutions de sécurité et dans le cadre des opérations de paix. À l'échelle nationale, de nombreux plans d'action « Femmes, paix et sécurité » intègrent l'engagement d'accroître le nombre de femmes travaillant dans le secteur de la sécurité, en particulier au sein de la police, des forces armées et des opérations de maintien de la paix – un élément que l'on retrouve dans les objectifs de la méthodologie MOWIP. Ils comprennent également des mesures visant à garantir l'égalité des chances au sein de ce secteur.

Le cadre normatif établi par l'ONU pour la gouvernance du secteur de la sécurité, qui se compose notamment des résolutions 2553 et 2538 du Conseil de sécurité, indique clairement qu'il est indispensable de promouvoir la participation des femmes dans ce secteur pour bâtir des institutions inclusives et responsables qui seront mieux à même de répondre aux besoins de la population et d'œuvrer pour une paix durable. Les États sont encouragés à accroître la participation significative des femmes à tous les niveaux des institutions nationales de sécurité et, par conséquent, dans les opérations des paix. La résolution 2553, en particulier, insiste sur le fait qu'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité est essentielle à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, car elle permet de veiller à ce que les institutions obéissent aux principes de la responsabilité, de la transparence, de l'état de droit, de la participation, de l'adaptation aux besoins, de l'efficacité et de l'efficience.

En étudiant les facteurs qui entravent l'égalité des chances, la méthodologie MOWIP identifie les obstacles à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité. D'ailleurs, l'élaboration même d'une évaluation MOWIP constitue une mise en application des principes de la bonne gouvernance, car il s'agit d'un processus participatif et transparent qui mobilise toutes les strates de l'institution aux côtés de la société civile. Bien que les organisations de la société civile (OSC), en particulier les groupes de femmes, soient exclues la plupart du temps des débats sur la sécurité², leurs activités au sein des différentes communautés leur apportent une connaissance précieuse des besoins de la population en matière de sécurité. Les échanges avec le secteur de la sécurité permettent aux OSC d'informer ces acteurs des besoins de leurs communautés, et de jouer ainsi un rôle actif dans la définition de politiques et pratiques mieux adaptées à la population. Leur statut extérieur les place en outre dans une position adaptée pour assurer le contrôle et le suivi des structures et des actions des institutions du secteur de la sécurité.

1 Pour en savoir plus sur les 10 thèmes évalués par la méthodologie MOWIP, voir : www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/Elsie_MOWIP_Methodology_FRENCH_final.pdf, p. 24-36.

2 Bastick Megan et Whitman Tobie, *Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité*, Genève : Inclusive Security et DCAF, 2013, disponible à l'adresse : www.dcaf.ch/womens-guide-security-sector-reform, p. 1.

Quel est l'intérêt de la méthodologie MOWIP pour les cadres normatifs actuels de l'égalité des genres ?

Conformément à la CEDEF, de plus en plus d'États inscrivent des engagements en faveur de l'égalité des genres dans leurs politiques étrangères et dans leurs activités de développement. Certains adoptent même une politique étrangère explicitement féministe³. De nombreux États, parmi lesquels des PFCPP, prennent également des initiatives qui contribuent à l'agenda « Femmes, paix et sécurité » dans le domaine du maintien de la paix. Il leur reste pourtant un long chemin à parcourir pour garantir aux femmes l'égalité des chances dans les opérations de paix, mais également au sein des services de police et des forces armées sur le territoire national.

Les discours politiques actuels, en particulier dans les pays de l'hémisphère Nord⁴, mettent trop souvent l'accent sur les objectifs relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité comme s'il s'agissait d'une question et d'une priorité relevant de la politique étrangère, et non d'une feuille de route permettant d'œuvrer pour l'égalité des femmes dans un pays donné. Les plans d'action nationaux devraient également traiter de l'application de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » dans leur propre pays, car cela permettrait de faire progresser l'égalité des genres dans l'ensemble de la société, et contribuerait ainsi à la pérennité de la paix.

La méthodologie MOWIP va plus loin que les examens de la mise en œuvre des plans d'action nationaux en usage actuellement : elle fournit un cadre complémentaire solide qui permet de mesurer le degré de prise en compte des expériences et des points de vue des femmes et des hommes au sein des institutions du secteur de la sécurité par le biais de l'évaluation des dix thèmes considérés. Ce cadre peut également être utile pour déterminer des moyens d'améliorer l'égalité des genres.

Plus précisément, les pays qui font l'objet d'une évaluation MOWIP obtiennent des conseils non seulement pour accroître la participation des femmes, mais aussi pour s'attaquer aux attitudes sociétales qui, en amont, contribuent à leur exclusion. Le quatrième thème de la méthodologie MOWIP, par exemple, vise à déterminer dans quelle mesure les contraintes domestiques font obstacle au déploiement ou à la rétention des femmes dans les opérations de paix. Les mesures recommandées dans ce domaine peuvent aider les pouvoirs publics à repenser les infrastructures relatives au travail de soin et encourager les hommes à assumer davantage de responsabilités afin d'éviter que les femmes aient à supporter la totalité ou une part disproportionnée de la charge des enfants ou des parent-e-s âgé-e-s ou malades. Les pays qui souhaitent promouvoir l'égalité des genres auraient donc intérêt, au vu de l'utilité des informations qu'elle contient, à intégrer la réalisation d'une évaluation MOWIP dans les recommandations de leur plan d'action national⁵.

Encadré 1 : Exemples de plans d'action nationaux consacrés à la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » sur le territoire national

Il existe plusieurs bons exemples d'application nationale des engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité. Au Liberia, le plan d'action national encourage l'adoption d'une approche fondée sur l'inclusion sociale et l'égalité des genres dans tous les ministères et toutes les administrations, conformément au mandat du comité directeur chargé de superviser le plan d'action national. Entre autres activités visant à prévenir les conflits et les violences basées sur le genre envers les femmes et les filles figurent des campagnes de sensibilisation et de communication dans les médias, ainsi que des divertissements sur le thème des droits des femmes. L'objectif est d'étudier les perceptions relatives aux normes et aux rôles basés sur le genre dans l'optique de promouvoir l'égalité des genres. Le plan d'action national prévoit également des activités en collaboration avec des hommes défenseurs de la cause pour créer des groupes de pairs visant à réfléchir aux masculinités toxiques et à faire évoluer les attitudes et comportements discriminatoires⁶. Au Kenya, le plan d'action national prend acte du fait que les nouvelles menaces pour la sécurité (les changements climatiques, par exemple) aggravent la vulnérabilité socioéconomique des femmes et qu'il faut intégrer ce phénomène dans les axes prioritaires. Il souligne que les activités relevant du pilier de la participation doivent favoriser la participation des femmes dans tous les domaines, y compris la gestion des catastrophes⁷. En Sierra Leone, le plan d'action national offre l'occasion de réviser les lois nationales qui désavantagent les femmes et les filles, comme la loi sur les droits de l'enfant ou celle sur l'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers, en ce qui concerne l'âge légal du mariage. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'activités visant à traiter les causes profondes des conflits dans la société⁸. Le Bangladesh s'engage également, dans son plan d'action national, à développer à titre d'essai des cursus sur la tolérance et le respect de la diversité, la non-discrimination, la non-violence, l'égalité des genres et le respect des droits humains au sein des établissements d'enseignement⁹. En Allemagne, à la différence des éditions précédentes, le troisième plan d'action national prend des mesures positives pour encadrer la mise en œuvre nationale de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Il s'attache en

3 Il s'agit de la Suède, du Canada, du Luxembourg, de la France, du Mexique, de l'Espagne et de la Libye. Pour en savoir plus, voir : Thompson Lyric, Spogmay Ahmed et Khokhar Tanya, *Définir une politique étrangère féministe* : Mise au point en 2021, Washington : Centre international de recherche sur les femmes, 2021, disponible à l'adresse : www.icrw.org/wp-content/uploads/2022/01/FFP-2021Update_v4-fre.pdf.

4 Voir notamment Hamilton Caitlin, Naam Nyibeny et Shepherd Laura J., *Twenty Years of Women, Peace and Security National Action Plans: Analysis and Lessons Learned*, Sydney : Université de Sydney, 2020, disponible à l'adresse : blogs.lse.ac.uk/wps/2020/03/30/what-we-learned-from-analysing-twenty-years-of-women-peace-and-security-national-action-plans/.

5 Voir les notes d'orientation n° 1A et 1B de cette série : « *Le devoir de prendre soin* » et « *Soutenir les personnes ayant des responsabilités de soin dans les organisations internationales* ».

6 Gouvernement du Liberia, *Liberia's Second Phase National Action Plan on Women, Peace and Security 2019–2023*, p. 48 et 27.

7 Gouvernement du Kenya, *Kenya National Action Plan for the Advancement of United Nations Security Council Resolution 1325 on Women, Peace and Security 2020–2024*, p. 22–23.

8 Gouvernement de la Sierra Leone, *The Sierra Leone National Action Plan (SiLNAP) II for the Full Implementation of United Nations Security Council Resolutions 1325 (2000) and 1820 (2008) (2019–2023)*, p. 22.

9 Gouvernement du Bangladesh, *National Action Plan on Women, Peace and Security (2019–2022)*, p. 15.

particulier à améliorer l'égalité des chances et la diversité sociale au sein de l'Administration allemande¹⁰. Au Canada, le plan d'action national se penche également sur la discrimination et la violence basées sur le genre que subissent les femmes et des filles autochtones. Il reconnaît notamment le rôle néfaste du colonialisme et du système de pensionnats autochtones ou écoles résidentielles¹¹.

Les institutions qui font l'objet d'une évaluation MOWIP valident les résultats et préconisent des politiques et pratiques s'appuyant sur les faits pour aplanir les obstacles identifiés. Un processus de validation participatif permet à l'équipe d'évaluation et à l'institution d'élaborer ensemble les recommandations, ce qui garantit l'adhésion interne et la pérennité des mesures. En conséquence, les pays évalués disposent d'un plan d'action propice à des changements significatifs. Ces mesures, si elles sont mises en place, amélioreront l'égalité des genres. Pour susciter un réel changement, les plans d'action doivent être adoptés par les pouvoirs publics en collaboration avec la société civile. En effet, la société civile peut apporter une aide non négligeable par ses conseils et par son appui à l'évolution des institutions du secteur de la sécurité, notamment en renforçant la volonté politique. Elle peut également soutenir les campagnes de sensibilisation visant à lutter contre les stéréotypes néfastes, par exemple en relayant des messages sur l'importance que les femmes occupent des fonctions de direction ou que les hommes assument des responsabilités de soin. Ces démarches garantiront l'impact des recommandations issues de l'évaluation MOWIP dans la société.

La marche à suivre

Pour les institutions de sécurité, le meilleur moyen de garantir l'engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » à travers le monde consiste à manifester ces valeurs dans leur culture et leurs activités. L'intégration d'une dimension genre dans la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité constitue un processus itératif qui offre des perspectives d'apprentissage aussi bien sur le territoire national que lors des déploiements pour des opérations de maintien de la paix. Mais ce processus ne fonctionne que s'il repose sur les mêmes principes directeurs dans les deux contextes. En outre, le dispositif découlant de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » englobe de bonnes pratiques tant sur l'objectif poursuivi (faire le bien) que sur la manière de l'atteindre (bien faire les choses). Il est donc également applicable sur le territoire même des pays d'origine. Cela suppose notamment que la société civile puisse exercer un contrôle sur la gestion et la prestation des services de sécurité. En s'appuyant sur les recommandations des évaluations MOWIP, les OSC peuvent suivre les engagements des institutions de sécurité et leur demander des comptes en participant aux instances de contrôle du secteur (commissions publiques de surveillance, forums sur la sécurité, commissions d'examen des plaintes du public, commissions de surveillance indépendantes, etc.) et aux cadres de suivi et d'évaluation des plans d'action nationaux. Elles peuvent également utiliser les conclusions des évaluations pour étayer les rapports parallèles d'instruments internationaux relatifs à l'égalité des genres tels que la CEDEF. Ces mêmes conclusions peuvent aussi nourrir leur collaboration avec les acteurs du secteur de la sécurité. Par exemple, si l'enquête indique que les femmes sont exclues des fonctions opérationnelles par souci de les protéger, la société civile peut proposer de s'associer à l'institution pour mener des campagnes de sensibilisation qui montreront que les femmes ont les mêmes compétences que les hommes et qu'elles doivent pouvoir accéder aux mêmes perspectives de carrière et de formation.

Le recours à la méthodologie MOWIP pour défendre l'inclusion des femmes dans les opérations de paix aura également pour conséquence de renforcer la participation significative des femmes dans la police et les forces armées nationales. Il en résultera des effets positifs sur l'égalité des genres au sein des forces concernées, mais aussi, potentiellement, dans la société tout entière.

Les activités de suivi au titre du rapport MOWIP peuvent aisément être alignées sur les engagements nationaux en matière d'égalité des genres. Dès lors, une collaboration internationale autour de la mise en œuvre de ces activités aidera le pays concerné à atteindre ses objectifs nationaux. Les rapports MOWIP participent également aux processus de transformation de la défense au sens large. Une évaluation MOWIP contribue à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité tant par sa démarche que par ses conclusions, et peut concourir à la transformation d'une institution. Elle permet, par exemple, de rallier l'opinion à la nécessité d'opérer des changements pour mettre en œuvre les principes de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité. En outre, elle peut aider à mettre au jour des aspects tels que les raisons qui poussent les femmes à quitter l'institution, ce qui favorise la responsabilité et l'efficacité des institutions. Par ailleurs, en analysant les attitudes du personnel envers les femmes, les hommes qui ne correspondent pas aux images stéréotypées des prestataires de sécurité et les personnes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre diverses, et en dévoilant des problèmes tels que le harcèlement sexuel ou les pratiques discriminatoires dont ces personnes sont victimes, les recommandations MOWIP peuvent aussi permettre de corriger ces comportements à l'égard de la population. Ainsi, l'intégration d'une dimension genre au sein d'une institution a des effets bénéfiques à la fois pour son personnel et pour les populations qu'elle sert.

10 Gouvernement fédéral allemand, *German Federal Government's Action Plan for the Women, Peace and Security Agenda*, p. 39.

11 Affaires mondiales Canada, *L'égalité des genres : un pilier pour la paix. Plan d'action national du Canada 2017-2022 pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité*, p. 4.

Encadré 2 : Le rapport MOWIP du Sénégal, un modèle pour l'égalité des genres

Le lancement du rapport MOWIP concernant la Police nationale et la Gendarmerie nationale du Sénégal témoigne des objectifs communs de la méthodologie MOWIP et de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». La directrice de l'équité et de l'égalité des genres du ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, Mme Astou Diouf Guéye, a établi un lien clair entre l'évaluation MOWIP et le plan d'action national sur la résolution 1325. Le général de brigade Mbaye Cissé, directeur général du Centre des hautes études de défense et de sécurité (CHEDS), a souligné que le lancement du rapport MOWIP au Sénégal avait pour objectif de « favoriser la diffusion et l'appropriation des résultats et des recommandations du rapport par le personnel de la police et de la gendarmerie, afin d'informer des actions de suivi, mais aussi par la communauté Femmes, Paix et Sécurité au Sénégal, afin de développer des synergies entre la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude et celle du plan d'action national 1325¹² ».

Conclusions tirées des données MOWIP

Une évaluation MOWIP contient de nombreuses données différentes sur les expériences des femmes et des hommes dans les institutions de sécurité et lors des opérations de paix. Elle mesure leurs connaissances respectives des politiques institutionnelles et nationales relatives au genre et leur niveau de formation éventuel en la matière. De nombreux gouvernements se sont engagés à mettre en place des formations sur le genre et des activités de sensibilisation sur l'égalité des genres pour le personnel des institutions de sécurité. Ces données peuvent donc aider la société civile à demander des comptes au gouvernement sur ces engagements. L'évaluation MOWIP mesure également les connaissances institutionnelles dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité, en demandant notamment au personnel s'il connaît la résolution 1325 et s'il peut expliquer son utilité. Les données de l'enquête permettent ainsi à la société civile de suivre les engagements des pouvoirs publics en matière d'égalité des genres et concernant l'agenda « Femmes, paix et sécurité ».

Par ailleurs, une évaluation MOWIP contient des données relatives aux attitudes et aux opinions sur les rôles des femmes et des hommes dans la société. Par exemple, elle permet de savoir si le personnel pense que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques ou que les femmes doivent tolérer la violence pour préserver l'unité de leur famille. Il s'agit d'informations précieuses pour les pouvoirs publics et pour la société civile, qui peuvent ainsi comprendre le niveau d'égalité des genres au sein de la société. Si les institutions de sécurité entretiennent des attitudes stéréotypées néfastes à propos des femmes comme des hommes, on peut difficilement présumer qu'elles seront en mesure de répondre correctement aux besoins de l'ensemble de la population et de respecter leurs engagements en matière d'égalité des genres. La réalisation d'une évaluation MOWIP et la mise en œuvre des recommandations qui en découlent peuvent pallier ces difficultés.

Comme le suggère le quatrième thème de la méthodologie, les attitudes discriminatoires de la société envers les femmes et les hommes ont des répercussions sur l'accès des femmes aux opérations de paix et sur les perspectives qui leur y sont offertes. La société civile peut jouer un rôle majeur en amplifiant les recommandations de l'évaluation MOWIP, et contribuer à faire évoluer ces attitudes, par exemple en menant des campagnes de sensibilisation et de communication dans les médias pour promouvoir une participation égale des femmes à la paix et à la sécurité.

Encadré 3 : Exemples de questions sur les croyances des Casques bleu·e·s concernant les rôles basés sur le genre

Dans le cadre du neuvième thème de la méthodologie MOWIP, il est demandé au personnel d'indiquer dans quelle mesure il est d'accord ou non avec les énoncés suivants :

- Les hommes font de meilleurs dirigeants politiques et devraient être élus de préférence aux femmes.
- Une femme doit demander l'autorisation de son père/mari avant de participer à une mission de maintien de la paix.
- Les soldats devraient donner la priorité à la protection des soldates lorsqu'elles sont en danger.
- Une femme en mission de maintien de la paix doit quand même prendre soin de son apparence.
- Une femme doit avoir des enfants pour être vraiment considérée comme une femme.
- Les femmes déployées dans le cadre d'opérations de paix ne peuvent pas être de bonnes mères.

Recommandations

- 1 Les pouvoirs publics et la société civile doivent s'appuyer sur le cadre de la méthodologie MOWIP** pour déterminer si les pouvoirs publics font tout leur possible pour améliorer la participation significative des femmes aux opérations de paix, mais aussi pour faire progresser l'égalité des genres au sein des institutions du secteur de la sécurité de leur pays. À cet effet, il est bon d'inscrire la méthodologie MOWIP dans la structure des programmes, politiques ou réformes relevant du cadre général de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité. Cela suppose que les pouvoirs publics s'engagent à réaliser une évaluation MOWIP et à prendre les mesures qui s'imposeront au titre de ses conclusions et recommandations.
- 2 Les pouvoirs publics doivent allouer des moyens financiers adéquats aux travaux de la société civile concernant les femmes, la paix et la sécurité, ainsi qu'au contrôle de la gouvernance du secteur de la sécurité**, en prévoyant notamment un budget à cet effet dans leur plan d'action national relatif à la résolution 1325. Ils doivent également mettre sur pied des organes officiels de contrôle du secteur de la sécurité qui seront chargés de communiquer avec les OSC, les personnalités locales, les chef-fe-s religieux-ses, les réseaux de jeunes et les associations militantes, et de veiller à ce que ces différents groupes disposent des moyens nécessaires à leur participation.
- 3 Les pouvoirs publics doivent intégrer un engagement à réaliser une évaluation MOWIP et/ou à inclure les recommandations issues des évaluations MOWIP dans leurs plans d'action nationaux relatifs à la résolution 1325.** La méthodologie MOWIP est un cadre permettant de mesurer la participation significative des femmes dans les opérations de paix et peut, à ce titre, s'intégrer dans un plan d'action national. Des questions et des indicateurs tels que « Les femmes peuvent-elles participer de manière équitable aux décisions, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités liées aux opérations de paix ? », « Les femmes ont-elles un impact mesurable sur la façon dont les opérations de paix sont menées ? » ou « Les conséquences d'un déploiement sur la vie des femmes en uniforme sont-elles aussi positives que pour les hommes ? » peuvent servir de cadre de suivi de l'égalité des genres au sein des institutions du secteur de la sécurité dans le contexte de l'application du plan d'action sur le territoire national.
- 4 La société civile doit utiliser les conclusions des évaluations MOWIP comme un outil de plaidoyer national** pour faire progresser l'objectif d'égalité des genres fixé par la CEDEF en battant en brèche les stéréotypes sociétaux à l'origine d'attitudes et de pratiques discriminatoires envers les femmes, aussi bien dans leur foyer que sur leur lieu de travail et dans les institutions de sécurité à dominante masculine.
- 5 Les organisations de la société civile, et plus particulièrement les groupes de femmes, peuvent s'appuyer sur les conseils du Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité¹³** publié par le DCAF pour mener des échanges concrets avec le secteur de la sécurité au sujet des obstacles révélés par une évaluation MOWIP (modalités de recherche des problèmes de sécurité, formation de coalitions, planification stratégique, élaboration de recommandations, déroulement du plaidoyer, etc.) et pour participer directement aux activités de contrôle, de consultation et de formation aux côtés des acteurs du secteur de la sécurité et des décisionnaires.
- 6 Les pouvoirs publics et la société civile doivent créer des réseaux transnationaux** autour des évaluations MOWIP et s'appuyer sur les résultats de ces échanges pour nourrir leurs débats ainsi que l'élaboration de politiques relatives à la thématique « Femmes, paix et sécurité » et à la gouvernance du secteur de la sécurité.



Lancée par le Canada en 2017, l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix est un projet pilote novateur et multilatéral visant à développer et à tester une combinaison d'approches afin d'aider à surmonter les obstacles et d'accroître la participation significative des femmes en uniforme aux opérations de paix des Nations Unies, en mettant l'accent sur les fonctions policières et militaires.



Le DCAF remercie Affaires mondiales Canada et le ministère norvégien des Affaires étrangères pour leur soutien financier à la réalisation de cette note d'orientation.

DCAF Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève



Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland



+41 22 730 94 00



elsie@dcaf.ch



@dcafgender | @DCAF_Geneva



www.dcaf.ch/elsie-initiative

© DCAF, 2021

L'utilisation, la traduction et la diffusion de cette publication sont encouragées, à la condition que les contenus soient signalés et cités et qu'ils ne soient pas modifiés.

Conception graphique : Stephanie Pierce-Conway.
Traduction : Florence Lesur.
Révision : Géraldine Chantegrel.